



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 50340

Texte de la question

M. Christian Bergelin appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'article 205 du texte de loi no 72-3 du 3 janvier 1972 relatif a l'obligation alimentaire. En effet, un enfant eleve par sa mere remariee et dont la pension alimentaire n'a jamais ete versee par le pere peut-il etre contraint de subvenir aux besoins de son pere a la majorite ? Il lui demande si l'obligation alimentaire a terme est due.

Données clés

Auteur : [M. Bergelin Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50340

Rubrique : Obligation alimentaire

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1758